



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

ASSOCIATION A.P.A.J.H. GIRONDE
272, boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Dossier suivi par Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables :

Des provisions ont été comptabilisées au passif du bilan pour un montant total de 5 678 782 €. Nous avons obtenu les éléments probants sur le caractère raisonnable de l'évaluation de ces provisions et sur leur conformité au regard de la réglementation applicable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

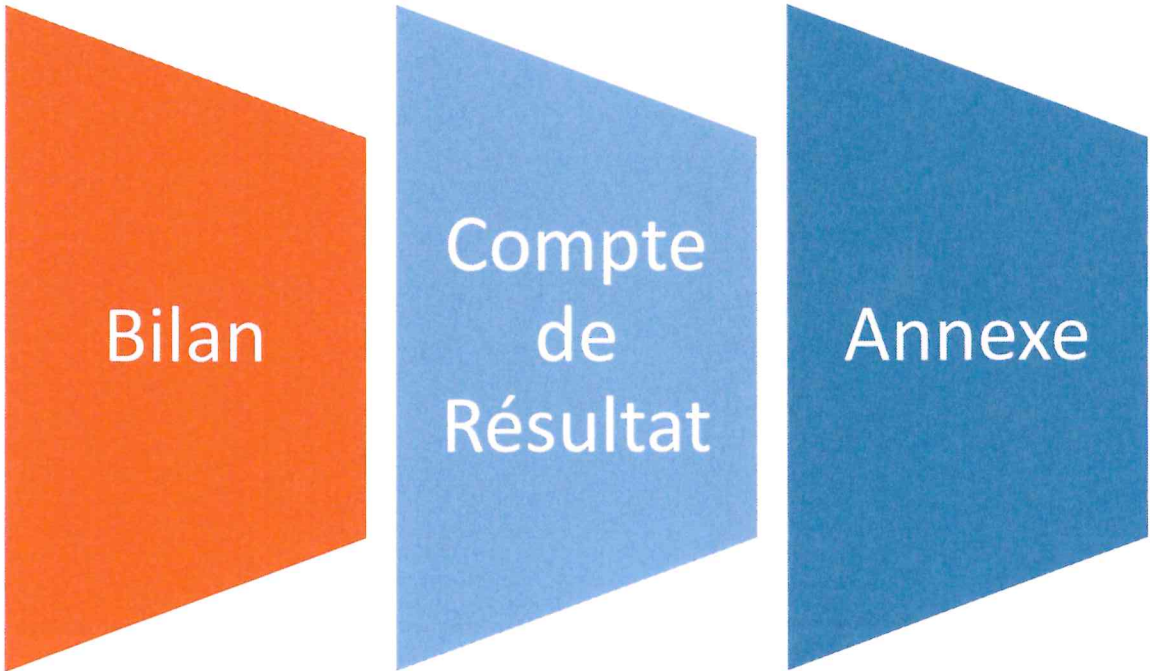
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 20 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes associé



Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre tous les établissements et services médico-sociaux et services propres gérés par l'Association APAJH AD 33.

1.1 SECTEUR ENFANCE : FINANCEMENT ETAT

CMPP de Bordeaux & Pôle Neuro-développemental (PND) Rive Gauche
CMPP de Pessac
CMPP de Cenon & Antenne de Libourne & PND Rive Droite
CMPP du Bassin d'Arcachon
SESSAD Déficients Intellectuels Moyens
SESSAD Burdigala (ex TGP)
SESSAD Déficients Moteurs & Antenne du Médoc
SESSAD PRO Libourne
SESSAD PRO Bordeaux Métropole
IEM Eysines dont PCPE - Parcours de vie / Communauté DT 360 / Habitat Inclusif
IME Lussac & SESSAD TSA Libournia
EEAP Archipel ALIENOR
IMP La Forêt
DITEP Artigues (ITEP & SESSAD L'Hirondelle)
SESSAD Les Tournesols

1.2 Secteur Adulte : Financement ETAT

MAS Le Barail
MAS Le Junca
ESAT Cressonnet ARS
ESAT Les ateliers Ornon ARS dont Plateforme Emploi Accompagné *Handamos !*
Service Mandataires Judiciaires
Clé des Ages : SSIAD Personnes Agées
Clé des Ages : ACCUEIL de JOUR – Services Hébergement et Soins

1.3 Secteur Adulte : Financement Conseils Généraux

Foyer Marc Bœuf de Saint Médard-en-Jalles

Centre Occupationnel de Jour de Pessac

SAVS Saint Seurin-sur-l'Isle

SAVS Montpon-Ménestérol

SAVS de Bordeaux-Pessac

MASP Pessac

Clé des Ages : SAAD (Prestataire)

Clé des Ages : ACCUEIL de JOUR Personnes Agées (Alzheimer)

1.4 Secteur en Gestion Propre

Siège Administratif (Services de l'Administration Générale)

Service Loisirs

ESAT Cressonnet Activité Commerciale

ESAT Les Ateliers d'Ornon Activité Commerciale

Clé des Ages : Mandataire

Service Formation CEFORP

Association

2. COMPTES ANNUELS au 31/12/2023

2.1 BILAN ACTIF – SYNTHÈSE

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	
	Brut	Amortissement s et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	436 256	334 962	101 294	154 736	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	2 577 132	1 062 893	1 514 239	1 452 800	
Constructions	50 692 093	37 196 326	13 495 767	12 168 218	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 635 872	3 538 926	1 096 946	1 016 201	
Autres immobilisations	8 790 715	6 239 850	2 550 865	2 366 870	
Immobilisations corporelles en cours	3 507 064		3 507 064	3 252 946	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	3 690		3 690	3 690	
Autres titres immobilisés	425 340		425 340	421 345	
Prêts			0	0	
Autres	185 975		185 975	221 815	
Total I	71 254 138	48 372 958	22 881 180	21 058 621	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	110 874		110 874	134 805	
Avances et acomptes versés	83 354		83 354	70 162	
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	928 581	34 879	893 702	872 515	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	1 121 443		1 121 443	737 736	
Valeurs mobilières de placement	20 648 580		20 648 580	19 954 299	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	37 512 423		37 512 423	40 415 907	
Charges constatées d'avance	128 929		128 929	112 343	
otal II	Total II	60 534 185	34 879	60 499 305	62 297 766
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	131 788 323	48 407 837	83 380 486	83 356 388	

2.2 BILAN PASSIF – SYNTHÈSE

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	672 328	672 328
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise	153 974	153 974
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Legs et donations		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	27 652 370	26 509 579
<i>Dont Réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>		
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	5 259 898	5 259 898
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>	2 522 002	2 522 002
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>	13 226 202	12 395 412
Autres		
Report à nouveau	3 208 964	3 227 772
<i>Dont Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 183 095	1 976 100
Excédent ou déficit de l'exercice	1 949 819	1 123 984
<i>Dont Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	1 026 955	834 300
Situation nette (sous total)	33 637 455	31 687 636
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	202 391	223 549
Provisions réglementées	1 776 960	1 701 485
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	1 979 351	1 925 034
COMPTES DE LIAISON		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés d'investissement	8 497 546	8 798 301
Fonds dédiés d'exploitation	1 399 653	1 290 853
Total II	9 897 199	10 089 154
PROVISIONS		
Provisions pour risques	259 303	124 029
Provisions pour charges	3 642 519	3 454 404
Total III	3 901 822	3 578 433
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 539 921	27 974 308
Emprunts et dettes financières diverses	4 267	7 656
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 675 424	2 001 497
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 836 705	5 175 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	592 493	415 415
Autres dettes	296 985	483 531
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 864	17 916
Total IV	33 964 659	36 076 130
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	83 380 486	83 356 388

2.3 COMPTE DE RESULTAT CHARGES – SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2023

	Exercice N	Exercice N-1
COMPTE DE RESULTAT		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 107	6 396
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 162 147	2 061 843
<i>Dont prestations de services des activités SMS</i>	627 308	621 507
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	556 399	593 370
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités médico-sociales	49 895 153	47 688 792
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	477 100	1 019 220
Utilisations des fonds dédiés	519 455	464 840
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations	0	0
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	0	513
Autres produits	2 449 386	2 144 344
Total I	56 065 747	53 979 316
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	14 581 446	14 637 924
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 973 260	2 673 332
Salaires et traitements	23 432 827	22 310 223
Charges sociales	9 665 478	9 337 720
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 037 647	2 854 839
Dotations aux provisions	494 835	337 136
Report en fonds dédiés	327 500	829 987
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	29 967	6 606
Total II	54 542 961	52 987 768
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 522 786	991 549

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2023

	Exercice N	Exercice N-1
COMPTE DE RESULTAT		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	626 182	195 935
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	626 182	195 935
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	124 249	147 589
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	124 249	147 589
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	501 933	48 347
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	981	8 475
Sur opérations en capital	124 381	763 758
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 815	18 614
Total V	127 177	790 847
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	98 611	13 752
Sur opérations en capital	26 176	274 390
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	77 290	418 616
Total VI	202 077	706 758
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-74 900	84 089
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	56 819 105	54 966 099
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	54 869 286	53 842 115
EXCEDENT OU DEFICIT	1 949 819	1 123 984
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

3. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1.1 Hypothèses et méthodes de base

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement 2019-04 du 8 novembre 2019.

Conformément aux dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- L'objet social de l'entité :

L'APAJH AD 33 a pour but de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale. Elle agit dans le respect des convictions individuelles et des valeurs de la laïcité, au profit de toutes les personnes touchées par le handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne et de leurs familles. Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août pris en exécution de cette loi.

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'APAJH a pour but d'accompagner au travers de services et d'établissements tous les types de handicap et ce à tout âge de la vie mais aussi d'accompagner des personnes en situation sociale précaire ou relevant de mesure juridique de protection.

Ces activités étant principalement établies sur le territoire de la Gironde.

- Les moyens mis en œuvre :

- 1- l'action auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, ainsi qu'à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail ;
- 2- la représentation des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, de leurs parents, familles, tuteurs et curateurs et l'intervention à leur profit auprès des instances départementales et régionales ainsi que des partenaires sociaux ;
- 3- la création et la gestion, dans les conditions fixées en Assemblées Générales, d'établissements ou de services au bénéfice des personnes en situation de handicap ou

nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne, destinés à les accueillir et/ou les accompagner en mettant en place :

- des équipements n'existant pas en nombre suffisant,
 - des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle,
 - des activités culturelles,
 - des centres de loisirs et de vacances,
 - des aides en direction de leurs familles ;
- 4- la création et le développement de structures économiques propres à intégrer les personnes en situation de handicap en milieu de travail protégé ou ordinaire ;
- 5- l'acquisition de biens immobiliers nécessaires au fonctionnement de l'association ;
- 6- l'information générale de la population et l'information particulière de tout organisme ou de toute personne intéressée par la situation des personnes en situation de handicap ou nécessitant une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne et/ou pouvant agir à leur profit ;
- 7- l'organisation de journées d'études, rassemblements, fêtes et manifestations, concours, conférence, expositions,... ;
- 8- l'entretien, entre les intéressés, de l'esprit d'entraide et de solidarité ;
- 9- l'adhésion éventuelle à un groupement d'associations ou une fédération œuvrant dans le même domaine que l'AD APAJH 33, ou la conduite d'activités particulières en coopération avec de tels organismes.

Les établissements sous contrôle des autorités de tarification du secteur médico-social doivent appliquer l'instruction budgétaire et comptable M22, mise à jour des arrêtés successifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

Continuité d'exploitation,

Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les acquisitions postérieures au 1er Janvier 2007 font l'objet de l'application de la règle des composants.

Le logiciel de tenue des immobilisations permet la reprise en interne des investissements selon les règles de la consolidation comptable.

3.1.3 Amortissements

Les biens acquis antérieurement au 1er Janvier 2007 sont amortis en fonction des durées d'usage conformément au plan d'amortissement d'origine.

Les biens acquis postérieurement au 1er Janvier 2007 sont amortis en fonction de la durée réelle d'utilisation comme le prévoit la règle des composants.

Tous les biens sont amortis au jour de leur date de mise en service.

Les amortissements sont calculés donc suivant la durée d'usage des biens, soit :

Intitulé	Durée d'amortissement
Logiciels	1 à 5 ans
Construction et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Installations agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

3.1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « première entrée, première sortie ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

3.1.5 Créances et Dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de l'ancienneté de la créance de la manière suivante :

Exercices N-2 et antérieurs	Exercice N-1	Exercice N
100%	10%	0%

3.1.6 Indemnité de Départ à la Retraite

a. Principe

L'Association APAJH AD 33 retient la méthode dite de probabilité conformément à la méthode préconisée par le C.N.C, des arrêtés et instructions ultérieurs issus de l'application de l'instruction M22.

Le calcul est initié directement par le biais du logiciel GRH. Les hypothèses retenues sont les mêmes depuis l'exercice 2009. Appliquée à l'ensemble des salariés en CDI, la méthode intègre plusieurs paramètres :

- évolution des salaires : 1.5 constant
- table de mortalité utilisée : TV 88/90
- taux de rotation retenu :
 - 10 % dégressif jusqu'à 50 ans pour les catégories Cadres
 - Moyen pour les catégories Non Cadres
 - Faible pour les Directeurs
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux d'actualisation : 1 %
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis.

b. Etat de du financement par l'Autorité de Tarification

Conformément à la méthode globale optée, les provisions des indemnités de retraite sont portées en comptabilité. Il est dressé ci-après le récapitulatif des mouvements opérés sur l'exercice :

N° compte	Libellé	31/12/2022	Reprises	Provisions	31/12/2023
153 000	Provision pour Pensions et Obligations similaires	3 392 352	147 489	335 604	3 580 467

3.1.7 Dettes pour congés payés

Pour respecter le principe d'indépendance des établissements par rapport à l'Association gestionnaire APAJH AD 33, la dette pour congés payés est comptabilisée uniformément dans les comptes de chaque établissement. Et, pour respecter aussi la nature de la charge et de la dette, elle est rattachée aux charges de personnel et donc au Groupe II des charges du médico-social.

Le calcul se fait selon la méthode suivante : Chiffrage de la base brute des salaires par le logiciel GRH du nombre de jours acquis entre le 1er Juin et le 31 Décembre de l'exercice auquel est ajouté le ratio des charges patronales global spécifique à chaque établissement.

Cette méthode de calcul est identique pour tous les établissements.

Le montant de la dette congés payés, charges sociales comprises, au 31/12/2023 s'élève à 2 774 600€.

3.1.8 Litiges

Dans le cadre de son activité normale, l'APAJH AD 33 peut être impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

L'Association APAJH AD 33 constitue une provision dès lors qu'elle est liée à un risque concret, probable ou certain, impliquant dans un terme plus ou moins lointain une sortie de ressources au profit d'un tiers. La provision constituée correspond généralement à 50% des sommes réclamées par le demandeur.

3.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.2.1 Le renouvellement du CPOM ARS et ses avenants :

Un nouveau CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé le 07 mars 2024 pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

1.📍. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport à 2022.

📍 2. Notes sur le patrimoine immobilier :

En 2023, l'Association APAJH AD 33 a vu sur 4 projets immobiliers :

- Construction en cours d'une nouvelle unité de vie à la MAS LE JUNCA pour un en-cours au 31/12/2023 qui s'élève à 1 935 003 € pour un projet total estimé à 3 380 000 €,
- Fin de la rénovation des coursives et construction de la chambre d'accueil temporaire de la MAS Le Barail pour un montant total de 586 813 €,
- L'acquisition de la plateforme des SESSAD à Bruges pour un montant de 2 124 366 €.

- Début des travaux de construction de l'unité de vie FAM au sein du Foyer Marc Bœuf pour un encours qui s'élève à 143 365 € au 31/12/2023 pour un projet total évalué à 3 100 000 €.

↳ 3. Charges et Produits constatés d'avance :

Ils concernent les activités d'exploitation.

. Charges constatées d'avance :	128 928,86 €
. Produits constatés d'avance :	18 863,74 €

↳ 4. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de dettes à l'égard :

. Fournisseurs – Factures non parvenues :	264 405,13 €
. Personnel charges à payer :	2 294 914,35 €
. Organismes sociaux :	1 200 945,91 €

↳ 5. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

. Clients – Produits non encore facturés :	40 177,50 €
. Personnel et organismes sociaux :	174 848,58 €
. Autres produits à recevoir :	763 279,65 €

↳ 6. Transferts de charges :

Les transferts de charges s'élèvent globalement à 302 658,16 € et sont à rattacher aux charges en fonction de leur nature :

. Transferts des charges afférentes à l'exploitation courante :	7 990,18 €
. Transferts des charges afférentes aux charges du personnel :	214 691,50 €
. Transferts des charges afférentes à la structure :	79 976,48 €

↳ 7. Publication des comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

En application de l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat et à l'engagement associatif, il est porté à la connaissance du lecteur que les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles par conséquent il n'y a pas de rémunérations à déclarer.

Il est rappelé que conformément aux statuts de l'APAJH AD 33, les dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunérations et bénéficient uniquement du remboursement de leur frais de déplacements.

🔗 8. Contribution Volontaire en Nature :

L'Association ne bénéficie d'aucune mise à disposition de matériel et/ou de personnel. Tous les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles, dans l'exercice de leur fonction d'administrateur.

🔗 9. Honoraires du Commissaire Aux Comptes :

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées cette mission telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 et se sont montés à 52 326 €.

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES IMMOBILISATIONS

3.3 -Tableau des immobilisations					
	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Virements postes	Valeur au 31/12/2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) - (3) + (4)
immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-				-
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	425 176	6 677	4 128		427 725
Droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	8 531				8 531
immobilisations corporelles					
Terrains	1 145 312				1 145 312
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 340 162	127 045	35 387		1 431 820
Constructions	46 494 231	222 013	64 985	2 844 715	49 495 974
Constructions sur sol d'autrui	1 196 119				1 196 119
Installations, matériel et outillages techniques	4 459 626	369 327	193 081		4 635 872
Autres immobilisations corporelles	8 273 956	1 086 008	569 249		8 790 715
Immobilisations corporelles en cours	3 252 946	3 098 834		2 844 715	3 507 065
immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence	-				-
Autres participations	-				-
Prêts	3 690				3 690
Autres immobilisations financières	643 160	4 232	36 077		611 315
TOTAL GENERAL	67 242 908	4 914 136	902 906	-	71 254 138

3.4 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES AMORTISSEMENTS					
3.4 - Tableau des amortissements					
	Amortissements cumulés au 31/12/2022	Dotations de l'exercice 2023	Diminutions résultant des sortie de l'exercice 2023	Transfert*	Amortissements cumulés au 31/12/2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) - (3) + (4)
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-				-
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	270 440	60 119	4 128		326 431
Droit au bail	-				-
Autres immobilisations incorporelles	8 531				8 531
Amortissements des immobilisations corporelles					
Terrains	-				-
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 032 674	65 374	35 154		1 062 893
Constructions sur sol propre	34 724 917	1 651 990	64 985		36 311 922
Constructions sur sol d'autrui	797 214	87 190			884 404
Installations, matériel et outillages techniques	3 443 425	290 580	195 079		3 538 926
Autres immobilisations corporelles	5 907 086	864 172	531 408		6 239 850
TOTAL GENERAL	46 184 286	3 019 425	830 753	-	48 372 958

3.5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2023

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Créances et des Dettes

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Créances (a)	montant brut au 31/12/2023	Échéances		Dettes (b)	montant brut au 31/12/2023	Échéances	
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	entre 1 et 5 Ans
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations	3 690	3 690		Emprunts obligataires convertibles (1)			
Prêts (1)	-		-	Autres emprunts obligataires (1)	25 539 921	22 595 508	1 480 423
Autres immobilisations financières	611 315		611 315	Emprunts et dettes auprès des états de crédits (1)	4 267	4 267	1 463 989
				Emprunts et dettes financières divers (1)			
Créances de l'actif circulant :				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 675 424	1 675 424	
Créances clients et comptes rattachés	928 591	928 591		Personnel et comptes rattachés	2 586 326	2 586 326	
Autres créances clients	763 280	763 280		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 604 790	2 604 790	
Personnel et comptes rattachés	-	-		Etat et autres collectivités publiques	645 588	645 588	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 849	174 849		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	592 493	592 493	
Etat et autres collectivités publiques	171 256	171 256		Autres dettes	296 985	296 985	
Autres	12 060	12 060		Produits constatés d'avance	18 864	18 864	
Charges constatées d'avance	128 929	128 929					
TOTAL	2 793 969	2 182 654	611 315	TOTAUX	33 984 659	31 020 246	1 480 423
							1 463 989
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-		
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	870 594,89		
				(2) Dont envers les sociétés			

3.6 ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Subventions

3.61 - Tableau des subventions d'investissements		Montant au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2023
Subvention d'investissements					
01	CMPP Bordeaux	0,00			0,00
02	CMPP PESSAC	0,00			0,00
03	CMPP CENON	0,00			0,00
04	IEM EYSINES	0,00			0,00
05	IME LUSSAC	0,00			0,00
06	IMP LA FORET	0,00			0,00
07	ITEP ARTIGUES	0,00			0,00
10	SESSAD DIM	0,00			0,00
11	MAS LE BARAIL	39 019,64			39 019,64
12	ESAT CRESSONNET	382 144,85			382 144,85
13	SESSAD Burdigala	0,00			0,00
14	SESSAD DMO	0,00			0,00
15	MAS LE JUNCA	43 182,13			43 182,13
17	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO	0,00			0,00
30	Service Mandataires Judiciaires	13 118,22			13 118,22
32	Archipel ALIENOR	7 498,36			7 498,36
34	MASP	1 301,00			1 301,00
36	CMPP Bassin d'Ancachon	0,00			0,00
39	SESSAD Les Tournesols	4 168,80			4 168,80
40	Clé des Ages	1 139,00			1 139,00
87	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO - Commercial	0,00			0,00
90	Association	0,00			0,00
20	SIEGE Administratif	0,00			0,00
TOTAL		491 572,00	0,00	0,00	491 572,00

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etat des Subventions

3.62 - Tableau des subventions d'investissements		Montant au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2023
Amortissements des subventions d'investissements					
01	CMPP Bordeaux	0,00			0,00
02	CMPP PESSAC	0,00			0,00
03	CMPP CENON	0,00			0,00
04	IEM EYSINES	0,00			0,00
05	IME LUSSAC	0,00			0,00
06	IMP LA FORET	0,00			0,00
07	ITEP ARTIGUES	0,00			0,00
10	SESSAD DIM	0,00			0,00
11	MAS LE BARAIL	24 789,98	2 723,91		27 513,89
12	ESAT CRESSONNET	191 072,25	15 285,78		206 358,03
13	SESSAD Burdigala	0,00			0,00
14	SESSAD DMO	0,00			0,00
15	MAS LE JUNCA	32 269,81	2 846,96		35 116,77
17	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO	0,00			0,00
30	Service Mandataires Judiciaires	9 453,79	57,89		9 511,68
32	Archipel ALIENOR	7 498,36			7 498,36
34	MASP	489,39	130,10		619,49
36	CMPP Bassin d'Arcachon	0,00			0,00
39	SESSAD Les Tournesols	2 028,82			2 028,82
40	Clé des Ages	420,34	113,90		534,24
87	ESAT Les ateliers d'Ornon - VDO - Commercial	0,00			0,00
90	Association	0,00			0,00
20	SIEGE Administratif	0,00			0,00
TOTAL		268 022,74	21 158,54	0,00	289 181,28
TOTAL GENERAL		223 549,26			202 390,72

3.7 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - Etats provisions et des dépréciations					
3.7 - Tableau des provisions et des dépréciations	Montant au 31/12/2022 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Virement de poste (4)	Montant au 31/12/2023 (5) = (1) + (2) - (3) + (4)
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	124 029	159 231	23 957		259 303
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 392 352	335 604	147 489		3 580 467
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	-				-
Autres provisions pour charges	62 052				62 052
Dépréciations					
Dépréciation des immobilisations	-				-
Dépréciation des stocks et en-cours	-				-
Dépréciation des comptes de tiers	19 611	18 264	2 996		34 879
Dépréciation des comptes financiers	-				-
TOTAL GENERAL	3 598 044	513 099	174 442	-	3 936 702

3.8 ETAT DES EMPRUNTS ET DES GARANTIES FINANCIERES

3.8.1 Etats des Emprunts

APAJH AD 33 - BILAN CONSOLIDE - ANNEXE DES EMPRUNTS

38. Emprunts	dettes au 31/12/2022	souscrits	remboursés	dettes au 31/12/2023
CMPP Bordeaux	102 236	0	7 445	94 791
CMPP Pessac	0	0	0	0
CMPP Cenon	65 000	0	8 667	56 333
CMPP Bassin d'Arcachon	237 524	0	29 690	207 833
IEM EYSINES	56 046	0	22 646	33 400
IME LUSSAC	154 737	0	58 175	96 562
IMP LA FORET	21 875	0	21 875	0
ITEP ARTIGUES	1 126 617	0	92 074	1 034 542
SESSAD DIM	169 688	0	13 575	156 113
SESSAD Burdigala	0	0	0	0
SESSAD DMO	130 368	0	46 515	83 853
MAS LE BARAIL	129 527	0	36 875	92 653
MAS LE JUNCA	48 019	0	29 529	18 489
ESAT CRESSONNET	194 569	0	27 486	167 083
ESAT VDO	250 716	0	20 716	230 000
ARCHIPEL ALIENOR	476 533	0	253 476	223 057
total CPOM	3 163 454	0	668 744	2 494 710
FMB	288 487	0	25 357	263 129
COJ	579 971	0	56 996	522 974
SAVS ST SEURIN	0	0	0	0
SAVS MONTPON	0	0	0	0
SAVS BORDEAUX	0	0	0	0
TUTELLE - SMJ	246 550	0	50 200	196 350
MASP	0	0	0	0
LA CLE DES AGES	0	0	0	0
total autres éta	1 115 007	0	132 554	982 454
ASSOCIATION	140 335	0	55 083	85 252
CEFORP	0	0	0	0
LOISIRS	0	0	0	0
ESAT CRESSONNET COMM	155 203	0	8 632	146 571
ESAT VDO COMM	4 683	0	3 122	1 561
total serv association	300 221	0	66 837	233 384
SIEGE	5 151	0	2 461	2 690
total APAJH AD 33	4 583 832	0	870 595	3 713 238

3.9 TABLEAU DES EFFECTIFS

Contrats CDI / CDD – personnes physiques	Effectifs au 31/12/2023
Salariés CCN 51	80
Salariés CCN 66	661
Mises à disposition Education Nationale	3
Total	744

4 ETAT DES FONDS PROPRES

4.1 Suivi des Fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Transfert	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	672 328					672 328
Fonds propres avec droit de reprise	153 974					153 974
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	26 509 579	1 142 792				27 652 370
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	20 177 312	830 791				21 008 103
Report à nouveau	3 227 772	-18 808				3 208 964
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	1 976 100	206 995				2 183 095
Excédent ou déficit de l'exercice	1 123 984	-1 123 984		1 949 819		1 949 819
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	834 300	-834 300		1 026 955		1 026 955
Situation nette	31 687 636	0	0	1 949 819	0	33 637 455
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	223 549				21 159	202 391
Provisions réglementées	1 701 485			77 290	1 815	1 776 960
TOTAL	33 612 670	0	0	2 027 109	22 974	35 616 806

4.2 Fonds dédiés

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés	Montant global à l'ouverture	Contribution	Utilisations		Transferts internes et tiers	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux
Fonds dédiés d'exploitation	1 242 358	327 500	211 670	0	0	1 358 188	285 243
1 CMPP BORDEAUX SA PND FORMATION / COUT FONCTIONNEMENT	2 189					2 189	
1 CMPP BORDEAUX SA PND PDC TRANSFORMATION OFFRE CMPP/PND	24 853					24 853	24 853
1 CMPP BORDEAUX SA PND PDC RENFORCEMENT		120 000				120 000	
3 CMPP CENON SA PND PDC TRANSFORMATION OFFRE CMPP/PND	77 675		6 388			71 287	
4 IEM EYSINES SA IEM GRATIFICATION STAGIAIRE	2 452					2 452	
4 IEM EYSINES SA PCPE FONCTIONNEMENT	49 207		49 207			0	
4 IEM EYSINES SA PCPE INVESTISSEMENT	40 000					40 000	40 000
4 IEM EYSINES SA PCPE AUGMENTATION FA ET SC	210 000	207 500	68 798			348 702	
6 IMP LA FORET DEFIL AUTISME	14 449		9 900			4 549	
6 IMP LA FORET CNR DEFIL QUALITE POLYHANDICAP	27 550					27 550	27 550
7 ITEP L HIRONDELLE GRATIFICATION STAGIAIRE	5 131					5 131	5131
7 ITEP L HIRONDELLE CNR CAS COMPLEXE	25 000					25 000	25000
11 MAS LE BARAIL DEFIL AUTISME	7 361					7 361	
11 MAS LE BARAIL FORMATION	7 505		1 961			5 544	
11 MAS LE BARAIL CNR DEFIL QUALITE POLYHANDICAP	63 225		3 638			59 587	
11 MAS LE BARAIL CNR TELEMEDECINE COORDINATION	4 419					4 419	4419
12 ESAT CRESSONNET PTS ATTRACTIVITE	20 000					20 000	
15 MAS LE JUNCA FORMATION	19 262		15 851			3 411	
15 MAS LE JUNCA CNR DEFIL QUALITE POLYHANDICAP	51 750		850			50 900	
17 ESAT LES ATELIERS D'ORNON EA FORMATIONS TERRITORIALES	54 615		20 145			34 470	
17 ESAT LES ATELIERS D'ORNON EA SOUTIEN FINANCIER SUR PART	107 596					107 596	
17 ESAT LES ATELIERS D'ORNON CNR PTS ATTRACTIVITE	20 000					20 000	
32 EEAP ALIENOR CNR DEFIL QUALITE POLYHANDICAP	48 346					48 346	
32 EEAP ALIENOR CNR Formation et Transport	76 918		34 932			41 986	
41 SSIAD LA CLE DES AGES CPOM SPASAD FA 1 + FA 2 - ARS NA	18 345					18 345	
41 SSIAD LA CLE DES AGES CNR	146 845					146 845	146 845
41 SSIAD LA CLE DES AGES ACCOMPAGNEMENT MEO SPASAD	25 000					25 000	
41 SSIAD LA CLE DES AGES FORFAITS COORDINATION SPASAD	7 684					7 684	
42 SAAD LA CLE DES AGES CNR - Approche Mutualisée SPASAD	2 445					2 445	2 445
42 SAAD LA CLE DES AGES CNR - Prévention Aidants-Aide QV à prés	9 000					9 000	9 000
42 SAAD LA CLE DES AGES CPOM SPASAD FA 17 + FA 18 + FA 19 - C	71 746					71 746	
44 AJ LA CLE DES AGES FORMATION ET ATTRACTIVITE DES METIERS	1 790					1 790	
Fonds dédiés d'investissement	8 798 301	0	300 755	0	0	8 497 546	5 808 622
1 CMPP BORDEAUX - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	114 937		13 760			101 177	
2 CMPP PESSAC - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	46 164					46 164	46 164
3 CMPP CENON LIBOURNE - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	219 043		29 984			189 059	
4 IEM EYSINES - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 167 787					1 167 787	1 167 787
5 IME LUSSAC - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 112 183					1 112 183	1 112 183
6 IMP LA FORET - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	528 881					528 881	528 881
7 ITEP ARTIGUES - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	665 447		99 826			565 621	
10 SESSAD DIM - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	136 568					136 568	136 568
11 MAS LE BARAIL - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	697 379					697 379	697 379
12 ESAT CRESSONNET - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	325 692					325 692	325 692
13 SESSAD BURDIGALA - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	379 331					379 331	379 331
14 SESSAD DMO - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	196 048		51 820			144 228	
15 MAS LE JUNCA - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	489 752					489 752	489 752
17 ESAT LES ATELIERS D'ORNON - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	171 466		25 389			146 077	
20 SIEGE - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	290 821					290 821	290 821
30 SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	378 262					378 262	378 262
32 EEAP ARCHIPEL ALIENOR - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	1 339 587		63 969			1 275 618	
34 CMPP BASSIN D'ARCACHON - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	255 803					255 803	255 803
39 SESSAD LES TOURNESOLS - FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT	283 151		16 007			267 144	
Contributions financières d'autres organismes (1)	48 495	0	7 030	0	0	41 465	0
60 SERVICE LOISIRS	47 411		7 030			40 381	
87 ESAT CRESSONNET - ACTIVITE COMMERCIALE	1084					1 084	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	10 089 155	327 500	519 455	0	0	9 897 199	6 093 865

5 CONCOURS PUBLICS, SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT.

Etat des Concours publics, subventions d'exploitation et d'investissement

	Etat	Collectivités	CAF	Autres	Montant au 31/12/2023
Concours publics	2 185 034	6 105 068		41 605 051	49 895 153
Subvention d'exploitation	10 274	162 520		383 605	556 399
Subvention d'investissement					0
Total	2 195 308	6 267 587	0	41 988 656	50 451 552